

## COMITÉ SYNDICAL

Séance du mardi 1<sup>er</sup> juillet 2025

\*\*\*

Délibération 2025\_07\_17

\*\*\*

**Objet:** Remplacement membre titulaire de la CAO

Le premier juillet, deux mille vingt-cinq, à neuf heures et trente minutes à Vertou et en visioconférence s'est réuni le comité syndical du SYLOA, dûment convoqué par courrier en date du vingt-cinq juin deux mille vingt-cinq, signé par le Président du SYLOA.

**Étaient présents: 9 (pour 21 voix)**

---

M. Jean-Sébastien GUITTON (4 voix); M. Yannick BENOIST (1 voix); M. Jean-Pierre BRU (1 voix); M. Jean CHARRIER (1 voix); M. Thierry COIGNET (1 voix); M. Olivier DEMARTY (1 voix); M. Jean-Marc MÉNARD (1 voix); M. Jacques MONCORGER (1 voix); M. Luc NORMAND (1 voix).

**Absents représentés : 8 (pour 18 voix)**

---

M. Jean-Claude LEMASSON (4 voix) donne pouvoir à M. Jean CHARRIER; Mme Chloé GIRARDOT-MOITIÉ (3 voix) donne pouvoir à M. Jean-Sébastien GUITTON; M. Rémy ORHON (3 voix) donne pouvoir à M. Jean-Pierre BRU; M. Jean-Luc SECHET (3 voix) donne pouvoir à M. Jean-Marc MÉNARD; Mme Christine CHEVALIER (2 voix) donne pouvoir à M. Luc NORMAND; M. Claude CAUDAL (1 voix) donne pouvoir à M. Thierry COIGNET; M. Christophe DOUGÉ (1 voix) donne pouvoir à M. Yannick BENOIST; M. Daniel GUILLÉ (1 voix) donne pouvoir à M. Jacques MONCORGER

**Absents excusés :**

---

M. Josph DAVID; Mme Sylvie GAUTREAU, M. Roger GUYON; M. Jacques ROBERT; M. Éric PROVOST

**Assistaient également:**

---

M. Laurent JOSEPH (Directeur); Mme Julie PIERRE (Responsable du pôle SAGE); M. Florian HASCOËT (Responsable du pôle administratif); Mme Laurence LE ROY (Responsable du pôle GEMAPI); Mme Véronique MERLET (Comptable)

**Secrétaire de séance:** Thierry COIGNET

**Nombre de présents ou représentés: 17**

**Quorum : 12**

**Nombre de voix exprimées: 39**

### EXPOSÉ DES MOTIFS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5721-1 et L. 2121-14;

Vu le règlement intérieur du SYLOA;

Vu les délibérations du comité syndical du 7 juillet et du 14 décembre 2021 portant élection des membres de la CAO

Vu les candidatures de M. Thierry COIGNET et M. Jacques MONCORGES;

Vu le rapport.

Considérant l'exposé suivant :

M. HENRY ayant démissionné du conseil municipal de Sucé-sur-Erdre en mars 2023, il a quitté ses fonctions au SYLOA à la même date. Ce dernier ayant été élu membre de la Commission d'appel d'offre par la délibération n° 2020\_10\_20, il convient de procéder à une nouvelle élection pour le remplacer.

De plus, la délibération n° 2021\_12\_31 prévoit que la CAO donne des avis sur les MAPA. Au regard du déploiement du CT-Eau, une telle procédure est de nature à entraîner des lourdeurs administratives qu'il convient de supprimer.

***Après en avoir délibéré,  
le Comité syndical (collège commun) à l'unanimité :***

- ***Élis de M. Thierry COIGNET en remplacement de M. HENRY en qualité de membre titulaire de la CAO et M. Jacques MONCORGER en qualité de membre suppléant ;***
- ***Précise que la CAO sera saisie pour avis pour les marchés de travaux dont les montants sont supérieurs à 300 000 euros HT.***

Fait à Vertou, le 1<sup>er</sup> juillet 2025  
Le Président,  
Jean-Sébastien GUITTON